

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2017

OBJET

01 – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINTS

D'ANIMATION POUR LES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE -

ETE 2017

N° 2017-06-01

NOMENCLATURE : 4.2.1

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 2

Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 26
ayant un pouvoir... 2
votants..... 28

Absente :

Marie-Madeleine REGNIER

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Pour faire face aux besoins d'encadrement des services Centre de loisirs, Tremplin et Animation Jeunesse durant les vacances de l'été 2017, il est nécessaire de recruter des adjoints d'animation contractuels dont le détail suit :

Centre de loisirs

- 16 postes pour le CLSH (dont 2 postes pour les jours d'accueil d'enfants en situation de handicap)

Tremplin

- 3 postes pour le Tremplin (dont 1 poste pour les jours d'accueil d'enfants en situation de handicap)

SAJ

- 3 postes pour la Jeunesse

Séjours d'été

- 3 postes mutualisés entre le Tremplin et le SAJ
- 3 postes pour le Centre de loisirs

Les animateurs loisirs seront rémunérés sur la base d'un forfait journalier.

Conformément à l'avis favorable de la commission Ressources du 16 mai 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 28 voix POUR, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable sur les créations de 28 postes maximum d'adjoints d'animation pour l'été 2017.

Pour extrait conforme,

Le 12 juin 2017
Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170612-2017-06-01-DE
Date de télétransmission : 15/06/2017
Le Maire,
Alain ROYER

